

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 23 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

PROJET DE LOI C-79

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le divorce et la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, avec modifications.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je tiens à présenter trois pétitions signées par une centaine de

Canadiens de la circonscription d'Elk Island et des environs.

Les pétitionnaires habitent des localités comme Fort Saskatchewan, Ardrossan, Bruderheim, Sherwood Park, North Cooking Lake et Edmonton.

Ils font valoir que la Loi sur les jeunes contrevenants ne suffit pas en soi à régler le problème de la criminalité chez les jeunes. Ils estiment qu'il faut la renforcer ou la remplacer par une loi qui contribuera davantage à dissuader les jeunes Canadiens de s'adonner à des activités criminelles.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent respectueusement au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou de la remplacer par une loi qui décourage vraiment la criminalité chez les jeunes.

Le phénomène des jeunes récidivistes violents les inquiète au plus haut point et ils recommandent que ces derniers purgent des peines plus sévères, y compris dans des camps de travail dans les cas de vol ou de dommages à la propriété. Ils appuient l'indemnisation financière des victimes de la criminalité.

En général, les citoyens veulent des lois qui rendent les jeunes contrevenants plus responsables de leurs actes. Ces Canadiens veulent des lois qui aient l'air d'appuyer les victimes de la criminalité plutôt que de protéger les contrevenants de la justice.

[Français]

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ces pétitionnaires de ma province soulignent ce qui suit: que l'indexation des pensions devrait refléter adéquatement les besoins des aînés; que l'indexation générale du coût de la vie ne reflète pas les besoins financiers réels des aînés; que le présent système de paiement des pensions, même avec le supplément, représente une somme sous le seuil de pauvreté; qu'un nombre accablant d'aînés vivent présentement sous ou au seuil de la pauvreté; et, finalement, que les aînés sont confrontés à une crise due aux insuffisances de leur revenu.